

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 3 avril 2025

Convocation, ordre du jour et affichage en date du 28 Mars 2025

Secrétaire de séance : Pia CLAUSS

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 19

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Michel LINGER, Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Jean-Michel CORNEILLE, Pia CLAUSS, Jean-Marc STOLTZ, Chantal HUMMEL, Etienne BRUNCK, Vincent FRISON, Dominique SCHMITTHEISLER, Francis WOEHL, David GIROLT, Christian ROTT, Bruno ROTT, Marlyse STAUB.

Absents excusés : 0

1. APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération, avec 13 voix pour et 3 votes contre (David GIROLT, Christian ROTT et Francis WOEHL), 3 abstentions (Bruno ROTT et Marlyse STAUB absents le 6 mars 2025 et Cornelia ROTT),

APPROUVE le PV de la réunion du Conseil Municipal du 6 mars 2025.

2. AFFAIRES GENERALES – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite aborder plusieurs points d'actualités.

- **Quatrième fleur** :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission nationale sur le fleurissement se prononcera fin septembre pour la décision d'attribution de la quatrième fleur après sa visite du mois de juin. La commune de SEEBACH est la seule commune de cette taille en Alsace à candidater. De nouveaux critères ont été ajoutés comme le développement durable notamment. Ce trophée permettra de noter l'implication de la commune dans ce domaine et de valoriser également l'implication de la population qui contribuent au succès de la commune.

- **Fin de la mission des deux jeunes en service civique**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la fin de mission des deux jeunes femmes services civiques sur la commune de SEEBACH. La date officielle de leur fin de mission était fixée au 26 mars 2025. Le Maire renvoie à un article des DNA paru le 2 avril 2025 et qui a détaillé leurs missions. Elles ont pu notamment participer à plusieurs temps forts autour de Noël, sur le patrimoine et l'environnement ainsi que sur le réaménagement du Seebach. Elles ont également participé à l'organisation d'une exposition sur les souvenirs d'antan le samedi 22 mars 2025 qui a rencontré un grand succès. Leur mission s'est très bien passée et la municipalité est pleinement satisfaite de leur implication et de leur participation à la vie communale.

- **Retour sur la politique concernant les panneaux photovoltaïques :**

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur la politique de l'Etat concernant le photovoltaïque. La revente directe de l'électricité issue des panneaux photovoltaïques, notamment par les particuliers, n'est plus soutenue par l'Etat. Ce dernier souhaite plutôt favoriser l'autoconsommation. Malgré cette situation, le nombre des demandes d'urbanisme pour l'installation de panneaux photovoltaïques a cependant bondi en 2025 passant de 52 pour toute l'année 2024 à 40, rien que pour le premier trimestre 2025. Monsieur le Maire rappelle les termes d'un article dans le dernier bulletin communal qui indiquait que la commune regarderait les dossiers au cas par cas et qui invitait les personnes intéressées à venir en Mairie présenter leur dossier préalablement au dépôt d'une demande d'urbanisme. Monsieur le Maire note également que ce sont bien souvent des sociétés basées à Paris qui interviennent et que ces sociétés ne sont pas très respectueuses des règles d'urbanisme notamment. Monsieur le Maire donne plusieurs exemples d'habitants qui ont été victimes des agissements de ces entreprises ou de leurs sous-traitants. Monsieur le Maire confirme qu'il reste vigilant sur le suivi de ces dossiers.

- **Bulletin communal :**

Monsieur le Maire annonce que le prochain bulletin communal qui sera centré sur le thème de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la Prévention des Inondations).

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des informations données.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après information,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

3. FINANCES

3.1 BUDGET 2025 – Affectation des résultats

Compte tenu des résultats du Compte Administratif (CA) 2024 s'établissant comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Total réalisation
	Prévisions	Réalisation	Prévisions	Réalisation	
Dépenses	1 767 467,81 €	1 215 353,53 €	1 403 829,43 €	392 352,75 €	1 607 706,28 €
Recettes	1 767 467,81 €	1 455 568,73 €	1 403 829,43 €	736 165,79 €	2 191 734,52 €
Résultats		240 215,20 €		343 813,04 €	584 028,24 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	240 215,20
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	274 079,74
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	514 294,94
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-9 727,52
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	1 680,57
Besoin de financement F. = D. + E.	8 046,95
AFFECTATION = C. = G. + H.	514 294,94
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	8 046,95
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	506 247,99
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats 2024

- en reportant **9 727,52 €** sur le solde d'exécution reporté R 001 (investissement),
- en reportant **506 247,99 €** au R002 (fonctionnement),
- en affectant **8 046,95 €** au 1068,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2024 en reportant **9 727,52 €** sur le solde d'exécution reporté R 001 (investissement), **506 247,99 €** au R002 (fonctionnement) et **8 046,95 €** au 1068,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

3.2 BUDGET 2025 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire rappelle le contexte budgétaire global en évoquant la baisse de dotation de l'Etat et la baisse des possibilités de subventionnement des projets d'investissement ainsi que la suppression de la taxe d'habitation qui constituait une des principales ressources fiscales de la commune.

Monsieur le Maire rappelle également les futurs travaux et investissements sur la commune qui vont permettre d'accroître l'offre de service sur la commune ainsi que les équipements à disposition des habitants et des usagers.

Monsieur le Maire rappelle que les taux n'avaient pas été modifiés pendant toute la durée de son premier mandat. Les derniers changements des taux étaient intervenus en avril 2011 et en avril 2012 et n'avaient pas été changés depuis 20 ans auparavant. Les taux ont été modifiés en 2021.

Il est proposé pour l'année 2025 de maintenir les taux de 2024 :

- Taxe Foncière (pour le bâti) : **30,52 %**,
- Taxe Foncière (non bâti) : **59,89 %**,
- Taxe d'Habitation : **19,61 %**,
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : **21,31 %**.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **DECIDE** de maintenir les taux de 2024 fixés comme suit :
 - Taxe Foncière (pour le bâti) : **30,52 %**,
 - Taxe Foncière (non bâti) : **59,89 %**,
 - Taxe d'Habitation : **19,61 %**,
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : **21,31 %**.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

3.3 BUDGET 2025 – Adoption du Budget Primitif (BP) 2025 et tableau des subventions

Monsieur le Maire procède à l'information des membres du Conseil Municipal conformément à la législation en vigueur en exposant le Budget Primitif (BP) 2025. En application de la nomenclature M57 les documents ont été envoyés à l'ensemble des membres du Conseil Municipal 12 jours avant la présente séance soit le 21 mars 2025.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

	Dépenses de la section fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits votés au titre du pr budget	1 994 856,80	1 488 608,81
002 Résultat de fonctionné reporté	-	506 247,99
TOTAL de la section de fonctionnement	1 994 856,80	1 994 856,80
	Dépenses de la secti d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits votés au titre du pr budget y compris 1068	818 577,53	826 624,48
Restes à réaliser de l'exer précédent	148 319,43	150 000

001 Solde d'exécution de section d'investissement ré	9 727,52	0
TOTAL de la section d'investissement	976 624,48	976 624,48
TOTAL du budget	2 971 481,28	2 971 481,28

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		BP 2025
011	Charges à caractère général	379 415,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	492 800,00
014	Atténuations de produits	165 000,00
65	Autres charges de gestion courante	275 050,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		1 312 265,00
66	Charges financières	17 000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciation	8 000,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		25 500
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 337 765,00
023	Virement à la section d'investissement	637 091,80
042	Opérations d'ordre de transfert entre sec	20 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		657 091,80
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 994 856,80

RECETTES		BP 2025
013	Atténuations de charges	2 300,00
70	Produits et services, domaines et ventes d	11 420,00
73	Impôts et taxes	67 930,00
731	Fiscalité locale	1 030 747,92
74	Dotations et participations	261 603,84
75	Autres charges de gestion courante	86 943,05
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		1 460 944,81

TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 460 944,81
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 664,00
R00	RESULTATS REPORTES OU ANTICIPES	506 247,99
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUM		1 994 856,80

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RAR 2024	BP 2024	BP 2025
20	Immobilisations incorporées	75 024,4	50 000	126 000
20	Subventions d'équipement versées	0		0
21	Immobilisations corporelles	73 295,0	609 028	555 769,80
23	Immobilisations en cours	0		0
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		148 319,4	659 028	681 769,80
13	Subventions d'investissement	0	73 295,0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	69 400,0	75 658,00
27	Autres immobilisations financières	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		148 319,4	142 695,0	75 658,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		148 319,4	801 723,0	757 427,80
04	Opérations d'ordre entre sections		19	27 664,00
04	Opérations patrimoniales		33	33 485,73
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPOURVU AN			353	9 727,52
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUM (inclu			1 403	976 624,48

RECETTES		RAR 2024	BP 2024	BP 2025
13	Subventions d'investissement	150 000	287 660	185 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0		0
21	Immobilisations corporelles	0		0
TOTAL DE RECETTES D'EQUIPEMENT		150 000	287 660	185 000,00
10	Dotations, fonds divers, concours	0	120 000	92 560,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	548 956	8 046,95
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	440,00
27	Autres immobilisations financières	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0

TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		150 0	120 000	101 046,95
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		150 0	407 660	286 046,95
021	Virement à la section de fonctionnement		398 659	637 091,80
040	Opérations d'ordre de transferts sections		15 067,	20 000,00
041	Opérations patrimoniales		33 485,	33 485,73
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			447 213	690 577,53
SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE O			0	0
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 403 82	976 624,48

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération, 18 votes pour, 1 abstention (Cornelia ROTT),

- **ADOpte** le Budget Primitif (BP) 2025,
- **ADOpte** le tableau des subventions,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES – RESSOURCES HUMAINES

4.1 SERVICES TECHNIQUES : Renouvellement d'un contrat d'accroissement temporaire d'activités

Afin de pallier à plusieurs absences et à un accroissement temporaire d'activités - la partie la plus chargée de l'année pour les espaces verts débutant avec le printemps - il est proposé de passer par un contrat dit d'accroissement temporaire d'activité (article 3, 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) pour renouveler un adjoint technique territorial (*de catégorie C*) à temps complet à compter du 29 mars 2025, moyennant une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 10 du grade d'adjoint technique territorial, indice brut : 401 indice majoré : 363.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **DECIDE** le renouvellement d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel de catégorie C à temps complet sur la base d'un contrat dit d'accroissement temporaire d'activité (article 3, 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) à compter du 29 mars 2025, moyennant une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 10 du grade d'adjoint technique territorial, indice brut : 401 indice majoré : 363,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Séance close à 23h10

Affiché à SEEBACH, le 08 AOUT 2025

Le Maire :
Michel LOM



La secrétaire de séance

Pia CLAUSS



